



## Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle ordinaire tenue le vendredi 4 novembre 2022, à 12 h

---

### 0. INSCRIPTION DES MEMBRES DU SPUL

Les participant.e.s à l'Assemblée générale du SPUL sont admis.e.s à compter de 11 h 30 pour l'inscription.

### 1. CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, BIENVENUE AUX MEMBRES

Le président de la séance, François Brochu, constate, à 12 h 01, que le quorum est atteint. Il constate également que les procédures de convocation ont été suivies selon les règles de procédure et il déclare l'assemblée ouverte.

Il souhaite la bienvenue aux membres du SPUL.

Pour permettre au personnel du SPUL de nous assister si les besoins se présentent pendant la rencontre, le président invite la secrétaire, Madeleine Pastinelli, à présenter une proposition :

#### **Proposition PASTINELLI – TREMBLAY (AG 2022-11-04\_01)**

*Que l'Assemblée générale accepte la présence du personnel du SPUL comme scrutatrices et soutien à la gestion de la présente assemblée avec droit de présence lors de huis clos.*

Avant de passer au vote à main levée, François Brochu invite les membres du Comité exécutif à se présenter.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée invite la secrétaire à présenter l'ordre du jour :

#### **Proposition PASTINELLI – LÉVESQUE (AG 2022-11-04\_02)**

*Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour du 4 novembre 2022.*

Ordre du jour

0. Inscription des membres du SPUL
1. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 2021
4. Suivi au procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 2021
5. Rapport annuel 2021-2022 du Comité exécutif | Approbation

6. Information du président et perspectives pour l'année 2022-2023
7. Dossiers de la trésorerie
  - Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL | Réception
  - États financiers du Fonds de fonctionnement du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 | Adoption
  - États financiers du Fonds de réserve du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 | Adoption
  - États financiers du Fonds des assurances collectives du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 | Information
  - Prévisions budgétaires du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 | Dépôt
8. Élections :
  - Président.e de l'Assemblée générale du SPUL  
un poste | vote à main levée
  - Président.e suppléant.e de l'Assemblée générale du SPUL  
un poste | vote à main levée
  - Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL  
trois postes de membre | vote à main levée
9. Affaires nouvelles
10. Levée de l'assemblée

François Brochu invite les membres à amender l'ordre du jour, s'ils le souhaitent.

Il invite les membres à adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2021**

Le président de l'assemblée invite la secrétaire à présenter le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 5 novembre 2021.

#### **Proposition PASTINELLI – VALLIÈRES (AG 2022-11-04\_03)**

*Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 5 novembre 2021.*

Le président de la séance soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée.

Le président de l'assemblée invite les membres à adopter le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2021 tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4. SUITES AU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2021

Le président invite les membres à poser leurs questions à la fin des suivis.

Louis-Philippe Lampron indique les suites au procès-verbal de l'assemblée de l'an dernier :

- **Révision des statuts de l'UL**

La mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire en réaction au projet de modification des statuts de l'Université Laal a conduit au retrait de ce projet. Après que la Secrétaire générale nous ait confirmé, au courant de la session d'automne dernier, qu'une deuxième version du projet de révision des statuts allait nous être soumise dans les mois suivant la course au rectorat, il s'est avéré que ce projet ne faisait plus partie des priorités de l'administration. Le Comité exécutif (CEX) prévoit continuer de suivre le dossier et s'assurer, au cas où une deuxième mouture soit effectivement présentée, de tenir l'administration à sa parole et de permettre aux membres de la communauté universitaire, dont les professeur.e.s, d'avoir le temps nécessaire pour lire et commenter cette même deuxième version.

- **Situation des professeur.e.s administrateur.trices**

Le CEX a discuté avec Lyne Bouchard et son adjoint l'an dernier en vue d'établir une lettre d'entente pour mieux assurer la sécurité d'emploi des professeur.e.s-administrateur.rice.s. Les discussions avaient bien avancé et le CEX avait, à l'invitation de Lyne Bouchard, proposé une formule que les conseillers juridiques de l'administration devaient étudier. Puis, après l'arrivée en poste d'André Darveau, on a observé un changement de ton de l'administration, qui ne semble plus disposée à signer une telle lettre d'entente. La question est particulièrement importante en regard de la collégialité puisse qu'elle met en cause la sécurité d'emploi des collègues qui acceptent des responsabilités comme administrateur.

- **Cotisations syndicales**

Lors de l'Assemblée générale l'an dernier, la cotisation avait été fixée à 1,25 % et, de façon à écouler les surplus accumulés dans le Fonds de fonctionnement, un congé de cotisation de 0,25 % avait été prévu pour une période d'un an, ou plus précisément 26 périodes de paye, soit de la paye 2021-25 à la paye 2022-24. Le congé de cotisation se termine donc autour du 1<sup>er</sup> décembre 2022, à la paye 2022-25, si bien que la cotisation prélevée sera désormais de 1,25 %.

#### 5. RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF | APPROBATION

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition et, par la suite, à présenter le rapport annuel. Il mentionne que les membres de l'assemblée seront invités à poser leurs questions à la fin de la présentation du rapport annuel.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_04)**

*Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2021-2022.*

Louis-Philippe Lampron présente le rapport annuel. Il explique que celui-ci fait état des activités du CEX et qu'il fait également état des activités des différents comités du SPUL pour l'année

2021-2022. Il présente brièvement les principales rubriques de la section « **FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2021-2022** », lesquelles sont décrites en détail dans le rapport annuel, soient :

- **Réorganisation des communications du SPUL**
- **États généraux sur l'Université Laval post-COVID**
- **Réorganisation de la permanence du SPUL**

En complément de ce que contient le rapport annuel, le président du SPUL explique que l'année 2021-2022 en fut une de changement et de réorganisation du bureau du SPUL avec le départ d'employées et plusieurs recrutements, qui ont été préalablement approuvés par le Conseil syndical. Stacy Beaudoin, adjointe aux communications est entrée en fonction le 14 mars 2022, Nathalie Simard, adjointe administrative pour le CACC est entrée en fonction le 21 février 2022, Sarah Largou est entrée en fonction le 31 octobre dernier et Dominique Marin entrera en poste dans quelques jours. Lucie Hudon, la directrice générale, a annoncé son départ à la retraite pour la fin décembre. Madame Hudon est à l'emploi du SPUL depuis maintenant 25 ans. Pour souligner l'importance de sa contribution à la vie du SPUL, le Conseil syndical a adopté une résolution pour nommer en son honneur l'une des salles de réunion du SPUL. Une plaque a été commandée et sera installée à l'entrée de la salle. C'est Caroline Nappert, qui prendra le relais et remplacera madame Hudon comme directrice administrative. Caroline Nappert est entrée en fonction plus tôt cet automne de sorte que Madame Hudon puisse la former.

- **Projet de loi n° 32 sur la liberté académique**

En complément de ce que contient le rapport annuel, le président du SPUL explique que, dans la foulée de l'adoption de la Loi 32 sur la liberté académique en milieu universitaire, l'Université Laval doit procéder dans le courant de l'année à l'adoption d'une politique sur la liberté académique et à la mise sur pied du comité institutionnel sur la liberté académique. Les enjeux de l'adoption de la politique et de la mise en route de ce comité sont particulièrement importants, à plus forte raison considérant la manière dont l'administration a récemment mobilisé la politique sur l'intégrité en recherche. Le CEX va donc surveiller attentivement et avec le plus grand intérêt les démarches de l'université, de façon à s'assurer que la politique et le comité soient conformes à l'esprit de la loi et permettent effectivement de protéger la liberté académique des collègues. L'enjeu est de s'assurer que le rôle du comité sera bien d'intervenir à la demande de membres de la communauté universitaire qui jugeraient qu'on porte atteinte à leur liberté académique et non pas de recevoir les doléances de toute personne concernant l'usage plus ou moins « responsable » qui seraient faites par d'autres de leur liberté académique. Les échanges du CEX avec l'administration mènent à craindre que ce soit une voie que l'Université Laval pourrait être tentée d'emprunter, ce qui serait tout à fait contraire à l'esprit de la Loi 32.

- **Négociation SPUL-AESPUL 2022-2024**

Des rencontres de négociations ont débuté en octobre 2021 et se sont bien déroulées. Une entente, qui prolonge la convention jusqu'en janvier 2024, a été conclue plus tôt cet automne et a été entérinée par le Conseil syndical en septembre dernier.

## Questions des membres

Un membre demande si on peut faire un résumé des principales conclusions des États généraux sur l'Université Laval Post-COVID.

Louis-Philippe Lampron explique que le rapport qui a fait suite aux États généraux est disponible sur le site du SPUL. Il souligne qu'une des conclusions les plus importantes est que les collègues souhaitent demeurer maîtres des modalités d'enseignement et qu'on souhaite à tout prix éviter le comodal « de brousse », c'est-à-dire les formules d'enseignement mixte ou à distance qui se font sans ressources et avec les moyens du bord. Le rapport insiste également sur l'importance que ce soit les assemblées d'unité, et non pas les responsables ou les comités de programmes, qui aient le pouvoir décisionnel pour déterminer les modalités d'enseignement.

Chantale Jeanrie ajoute qu'il s'agit plus largement de s'assurer de manière collégiale que les professeur.e.s soient impliqué.e.s dans les décisions concernant les cours et elle souligne que deux autres éléments essentiels sont l'importance de bénéficier du soutien administratif et technique nécessaire pour l'enseignement à distance et de permettre un droit à la déconnexion pour tous et toutes, incluant bien sûr les professeur.e.s.

Un membre demande quand on pourra connaître les définitions des différentes catégories de formats de cours : comodal, hybride et autres.

Louis-Philippe Lampron dit qu'il semble que le travail sur la politique d'enseignement à distance soit en cours et il invite au passage les collègues qui siègent au Conseil universitaire à ne pas hésiter à poser de questions sur le sujet.

Arnaud Anciaux (Information et Communication) souligne que, en ce qui concerne la liberté académique, on peut craindre que la structure du comité à mettre en place soit conçue de telle manière que des collègues puissent faire des plaintes à l'endroit d'autres collègues dans le contexte de polémiques scientifiques.

Louis-Philippe Lampron explique que la ligne adoptée par l'université va dans ce sens, de telle sorte que ce risque semble bien réel et insiste sur le fait que la compréhension qu'a le CEX de ce que doit être le rôle des comités en question est toute autre et que le CEX entend bien défendre le fait que ces comités doivent être là uniquement pour recevoir les plaintes de personnes qui jugeraient qu'on brime ou restreint leur liberté académique et pas de tiers qui mettrait en cause l'usage responsable fait par d'autres de leur liberté académique.

Le président invite les membres à voter à main levée sur la proposition d'approbation du rapport annuel 2021-2022 du Comité exécutif.

**Adoptée à la l'unanimité**

## 6. INFORMATION DU PRÉSIDENT ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022-2023

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter les perspectives pour l'année 2022-2023. Il mentionne que les membres de l'assemblée seront invités à poser leurs questions à la fin de la présentation.

Le président du SPUL annonce qu'au cours de la prochaine année, les travaux des dossiers suivants seront poursuivis par le Comité exécutif du SPUL :

## **Programme de l'année pour le CEX**

Comme l'an dernier, le CEX souhaite profiter de l'Assemblée générale pour informer les membres de son plan de travail pour l'année et donc de ce que seront les dossiers sur lesquels le CEX et le Conseil syndical vont travailler dans les mois à venir.

### ▪ **Négociation et mobilisation**

Le dossier le plus important est assurément la négociation de la prochaine convention collective. La négociation s'annonce robuste parce que le cahier des charges est chargé. On prévoit travailler très activement autant pour faire avancer les négociations que pour mobiliser les collègues de façon à exercer des moyens de pression si nécessaire. La mobilisation des collègues sera d'une importance cruciale dans les mois à venir, puisque les gains que le Comité de négociation pourra aller chercher vont dépendre en large partie de la mobilisation des collègues. On prévoit plusieurs initiatives de communication et on a prévu notamment une série de rencontres avec les collègues. On prévoit faire le nécessaire pour tenir informés les collègues régulièrement de l'avancement des négociations et au besoin pour solliciter leur aide pour mettre en œuvre des moyens de pression. Il est essentiel que les collègues sachent ce que sont les enjeux de la négociation, pourquoi elle est importante et qu'ils et qu'elles s'approprient les revendications du SPUL. On ne souhaite pas de conflit de travail, mais si on devait finir en conflit de travail, il est essentiel que les collègues soient mobilisés.

Le président du SPUL cède la parole à Madeleine Pastinelli, la porte-parole du Comité de négociation, qui fait un état des lieux de l'avancement des négociations et présente à l'assemblée les données dont dispose le comité concernant la façon dont l'Université Laval se compare aux autres universités québécoises quant à l'évolution des effectifs professoraux, des effectifs étudiants et des ratios étudiants équivalents à temps plein (EEETP)/professeur.e. Elle explique que, en 20 ans, l'Université Laval est passée d'une position relativement enviable par rapport à celle des autres universités à une des positions les moins enviables qui soient. Elle souligne qu'alors que dans les universités québécoises, on a assisté à une augmentation moyenne de plus de 20 % des effectifs professoraux, à l'Université Laval, on a plutôt subi une baisse de 11 %, Laval étant la seule université québécoise qui a connu une diminution du nombre de ses professeur.e.s. Elle explique que la question du plancher d'emploi est particulièrement importante puisqu'elle implique directement le problème de surcharge de travail des professeur.e.s. Elle explique que la dernière rencontre à la table de négociation a permis de constater la fermeture de la partie patronale sur des questions particulièrement sensibles, notamment celle du plancher d'emploi, de la gouvernance collégiale et du soutien administratif.

### ▪ **Révision des Statuts du SPUL**

La révision des Statuts de SPUL devrait occuper le Conseil syndical pendant quelques réunions et débouchera sur la tenue d'une Assemblée générale. On prévoit plusieurs modifications relativement importantes aux Statuts du SPUL, de façon à les actualiser, mais surtout à assurer un maximum de transparence et à encourager la circulation des membres au sein des instances du SPUL. Le projet de révision des statuts a été transmis aux délégué.e.s du Conseil syndical au cours du mois d'octobre et a fait l'objet de discussions lors de la réunion régulière du 28 octobre. Les discussions du Conseil syndical se poursuivront en décembre. Lorsque le projet de révision des statuts sera au point, il sera soumis à l'ensemble

des membres lors d'une assemblée générale spéciale, qui devrait avoir lieu au courant de la session d'hiver 2023.

▪ **Politiques internes du SPUL (compensations et libérations; dépenses...)**

En plus de la révision des Statuts du SPUL on prévoit travailler à la révision de la politique sur les compensations et libérations de même qu'à la révision ou la mise au point de plusieurs politiques internes du SPUL relatives aux dépenses de fonctionnement des différentes instances, à l'achat d'équipement, et autres. Le CEX prévoit soumettre des propositions de politiques révisées au Conseil syndical quelque part d'ici février ou mars prochain.

▪ **CÉRUL : suivi et autres démarches pour résoudre les problèmes**

On a fait enquête et produit un rapport sur les problèmes rencontrés par les collègues avec les CERUL. Envoyé aux trois Conseils, réponse insatisfaisante. Relance envoyée, attendons suite. Suivi avec la FQPPU et l'ACPPU prévoit assurer un suivi étroit concernant les problèmes vécus par les collègues avec les comités d'éthique, de façon à prendre tous les moyens nécessaires pour les résoudre aussi rapidement que possible.

**Questions des membres**

Georges Lévesque (Psychiatrie et neurosciences) explique que dans les négociations précédentes la partie patronale a déjà voulu abolir le plancher d'emploi. Il dit que nous sommes une des seules universités à avoir un plancher d'emploi et se demande si cela ne nous nuit pas.

Madeleine Pastinelli répond par l'absurde est rappelle que le plancher est un plancher et pas un plafond.

Yves Tremblay (Obstétrique, gynécologie et reproduction) dit qu'une des volontés de l'administration est d'élargir la clientèle étudiante et de recruter plus d'étudiants à distance, ce qui est encore plus du travail et donc que leur posture est très inquiétante.

Un collègue dit qu'on peut se demander pourquoi certaines universités s'en sortent mieux alors que les règles de financement sont partout les mêmes et se demande quelle vision explique cela.

Louis-Philippe Lampron explique qu'on voit les professeur.e.s comme une dépense et non pas comme un investissement. Ce qui est assez absurde.

Sabine Kröger (Économique) demande si on a des données sur les subventions de recherche, étant donné que cela contribue également à une surcharge de travail.

On n'a pas de données précises pour comparer avec les autres universités, mais on sait que le financement a augmenté et donc plus de travail.

Raphaël Gani (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) mentionne que pendant 20 ans, il y a eu des négociations ailleurs dans d'autres universités. Est-ce qu'on ne pourrait pas s'inspirer des bonnes pratiques qui ont permis d'améliorer les choses ailleurs ?

Louis-Philippe Lampron explique l'importance du rapport de force. À partir du moment où on a des données et de bons arguments, le cœur du travail à faire est dans la construction du rapport de force.

Raphaël Gani dit qu'il lui semble qu'on aurait besoin de clarification sur la diminution du nombre de professeur.e.s, que les professeur.e.s ce n'est pas tout, il faut voir ratio professeur.e/EEETP.

Madeleine Pastinelli explique que le ratio EEETP/professeur.e s'est sérieusement dégradé est un des plus mauvais se compare à Université de Montréal. Elle précise que le nombre de chargés de cours a également diminué pendant cette même période.

Steve Déry (Géographie) souligne que l'augmentation du nombre de chaires contribue à augmenter la pression : l'augmentation de chaires équivaut à ce que moins de professeur.e.s donnent des cours, ce qui fait en sorte qu'il y a plus de travail pour les autres.

Madeleine Pastinelli dit que c'est juste, que l'idée est bonne et qu'on va regarder.

Philippe Barla (Économique) demande où est allé l'argent.

Madeleine Pastinelli donne les données sur l'évaluation de la masse salariale professeur.e.s versus dirigeant.e.s.

Un collègue demande ce qu'on peut dire si l'université à laquelle l'on se compare le plus ou le mieux est l'Université de Montréal, l'administration va nous dire qu'on est bien correct.

Madeleine Pastinelli dit que c'est sûr qu'on va nous dire ça, mais qu'on peut répondre que la situation s'est sérieusement dégradée et qu'on peut choisir de se comparer à ceux qui font mieux et pas aux pires.

Steve Charest dit qu'il a l'impression de vivre avec un mur administratif plus de bras pour faire le travail, question de santé mentale des collègues.

Simon Viviers explique qu'on est très sensible à cette question, qu'on a beaucoup de données sur le fait que la détresse est élevée, risques psychosociaux, etc., alors que l'administration nous oppose une fin de non-recevoir et voit les choses sous l'angle de la responsabilité individuelle.

Fayez Boctor (Opérations et systèmes de décisions) indique les données de l'Université de Montréal n'incluent pas celles de Polytechnique et des HEC, si on les inclut le portrait sera différent et la comparaison avec Université de Montréal ne tiendra pas.

Madeleine Pastinelli le remercie et dit qu'ils vont faire cela.

Marc Parizeau (Génie électrique et génie informatique) EEETP/professeur.e et taille des classes

Si l'administration n'aime pas les plafonds Fixer des plafonds dans les classes. Il a 450 étudiants dans sa classe.

Sabine Kröger souligne que l'enjeu du plancher d'emploi, c'est la surcharge de travail et qu'il faut également aborder ce problème sous d'autres angles.

Louis-Philippe Lampron explique que c'est ce que fait le comité de négociation et que le problème est que l'administration.

Claude Demers (École d'architecture) dit que la mobilisation des étudiant.e.s est importante.



Philippe Barla (Économique) mentionne qu'il est important de faire circuler ces données à l'interne avant de les sortir publiquement, de façon à s'assurer que les collègues puissent y réagir s'il y avait des erreurs.

## **7. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

### **Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL | Réception**

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_05)**

*Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.*

Il invite maintenant Claire Bilodeau à présenter le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Claire remercie les membres du Comité de surveillance de l'administration financière pour leur travail.

#### **Questions des membres**

Pas de question.

Le président invite les membres à voter sur la proposition.

**Adoptée à la l'unanimité**

### **États financiers du Fonds de fonctionnement du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 | Adoption**

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_06)**

*Que l'Assemblée générale adopte les États financiers du Fonds de fonctionnement du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.*

Il invite maintenant Claire Bilodeau à présenter les États financiers.

Claire Bilodeau prend la parole.

Claire Bilodeau explique que le document présente les états financiers du Fonds de fonctionnement et que tout ce qui concerne le Fonds de réserve est en annexe, ainsi que d'autres informations.

#### **Questions des membres**

Pas de question.

Le président invite les membres à voter à main levée sur la proposition.

**Adoptée à la l'unanimité**

### **États financiers du Fonds de réserve du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 | Adoption**

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_07)**

*Que l'Assemblée générale adopte les États financiers du Fonds de réserve du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.*

Il invite maintenant Claire Bilodeau à présenter les États financiers du Fonds de réserve.

Claire Bilodeau prend la parole.

Claire souligne que, comme le prévoient les Statuts du SPUL, les états financiers du Fonds de réserve sont audités aux trois ans. Ils le seront donc en 2024.

#### **Questions des membres**

Pas de question.

Le président invite les membres à voter sur la proposition.

**Adoptée à la l'U | M**

### **États financiers du Fonds des assurances collectives du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 | Information**

Le président invite Claire Bilodeau à présenter les États financiers du Fonds des assurances collectives.

Claire Bilodeau explique que, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022, les États financiers du Fonds des assurances collectives, dont se charge le président du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC), ne sont pas disponibles et qu'ils n'ont pas été audités alors qu'il est prévu aux Statuts qu'ils le soient tous les deux ans.

#### **Questions des membres**

Pas de question

### **Prévisions budgétaires du SPUL du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 | Dépôt**

Le président de l'Assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition.

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_08)**

*Que l'Assemblée générale constate le dépôt des prévisions budgétaires 2022-2023 du SPUL.*

Il invite à nouveau Claire Bilodeau à présenter les prévisions budgétaires du SPUL pour la prochaine année.

Claire Bilodeau prend la parole.

Elle rappelle que depuis l'an dernier, les prévisions budgétaires font désormais état des libérations et compensations syndicales **et que certains postes budgétaires ont été ajoutés.**

### **Questions des membres**

Pas de question.

Le président invite les membres à voter sur la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. ÉLECTIONS**

Selon le Guide de procédure, le président et la secrétaire de l'assemblée, en l'occurrence François Brochu et Madeleine Pastinelli, sont désigné.e.s respectivement comme président et secrétaire d'élection.

Le président de l'assemblée cède la parole au vice-président Simon Viviers pour la durée de l'élection à la présidence de l'Assemblée générale du SPUL. François Brochu se retire.

Louis-Philippe Lampron, président du SPUL, présente une proposition.

### **Président.e de l'Assemblée générale 2022-2023**

**un poste | vote à main levée**

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_09)**

*La candidature de François Brochu (Faculté de droit) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'au point « Élections » lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2023-2024.*

Simon Viviers demande si des candidatures spontanées sont proposées.

Aucune autre candidature n'est proposée. Simon Viviers clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**François Brochu est élu à l'unanimité**

Le président de l'Assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition.

### **Président.e suppléant.e de l'Assemblée générale 2022-2023**

**un poste | vote à main levée**

#### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_10)**

*La candidature de Stéphanie Arsenault (École de travail social et de criminologie) comme présidente suppléante des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'au point « Élections » lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2023-2024.*

Le président de l'assemblée demande si des candidatures spontanées sont proposées.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de la séance clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Stéphanie Arsenault est élue à l'unanimité**

Le président de l'Assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition.

**Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL  
trois postes de membre | vote à main levée**

**1<sup>ER</sup> POSTE DE MEMBRE**

Le président de l'assemblée ouvre une période de mise en candidature et invite le président du SPUL à présenter une proposition.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_11)**

*La candidature de Benoît Drolet (Faculté de pharmacie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Le président de l'assemblée demande si des candidatures spontanées sont proposées.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de la séance clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Benoît Drolet est élu à l'unanimité**

**2<sup>E</sup> POSTE DE MEMBRE**

Le président de l'assemblée ouvre une période de mise en candidature et invite le président du SPUL à présenter une proposition.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_12)**

*La candidature de Jean Turgeon (Faculté de droit) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Le président de l'Assemblée demande si des candidatures spontanées sont proposées.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de la séance clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Jean Turgeon est élu à l'unanimité**

**3<sup>E</sup> POSTE DE MEMBRE**

Le président de l'assemblée ouvre une période de mise en candidature et invite le président du SPUL à présenter une proposition.

**Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_13)**

*La candidature de Marie-Claude Beaulieu (Département de finance, assurance et immobilier) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.*

Le président de l'Assemblée demande si des candidatures spontanées sont proposées.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le président de la séance clôt la période de mise en candidature et appelle le vote.

**Marie-Claude Beaulieu est élue à l'unanimité**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à prendre la parole.

Louis-Philippe Lampron profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel du SPUL. Il remercie également chaleureusement tous les collègues qui ont consacré temps et énergie, au cours de la dernière année, à la défense de nos droits et de nos intérêts.

Il profite de l'occasion pour inviter l'Assemblée générale à adopter une motion chaleureuse de remerciement pour le dévouement exceptionnel et continu dont a fait preuve Lucie Hudon au fil de sa carrière au SPUL.

### **Le Comité exécutif propose : (AG 2022-11-04\_14)**

*Que l'Assemblée générale remercie chaleureusement Lucie Hudon pour le dévouement exceptionnel et continu dont elle a fait preuve au fil de sa carrière au SPUL.*

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **Proposition Rigaux-Bricmont – Lévesque (AG 2022-11-04\_15)**

*Que la séance de l'Assemblée générale du 4 novembre 2022 soit levée.*

**Adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 13 h 50.

Lu et approuvé par :

\_\_\_\_\_  
François Brochu  
Président de l'Assemblée générale du SPUL

\_\_\_\_\_  
Madeleine Pastinelli  
Secrétaire du SPUL

Le \_\_\_\_\_ 2022